

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 30 juin 2021**

**N° 54**

**Objet : Engagement dans le**  
**Service d'Accompagnement à la**  
**Rénovation Energétique**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient absents :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

**Étaient représentés :**

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)  
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Étaient excusés :**

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 05/07/2021**

Application agréée E-signature.com

**Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération souhaite s'engager depuis plusieurs années dans la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. L'opportunité en est offerte aujourd'hui en participant au déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). L'engagement de PAA dans les objectifs de lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique est formalisé par son Plan Climat Air Énergie Territorial dans un axe « *structurer les actions de transition énergétique dans l'habitat* » et plus précisément l'action « *veiller à intégrer les opérations de rénovations thermiques dans le futur PLH* ». Le SARE est donc une opportunité de réaliser ces actions sur notre territoire.

Lancé en début d'année, le SARE est un dispositif national mis en œuvre à l'échelle départementale et donc piloté par le Conseil départemental en partenariat avec les EPCI.

Ses missions sont de proposer un accueil neutre et gratuit pour :

- Informer et conseiller sur les démarches de rénovation énergétique : tous les particuliers, quel que soit le profil et sans condition de revenu ; les syndicats de copropriété ; les très petites entreprises dont les locaux ont une superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup> ;
- Accompagner les particuliers et les syndicats de copropriété dans leurs démarches de rénovation globale de l'habitat.

La mise en place de ce programme devra également veiller à la sensibilisation, la communication et l'animation de l'ensemble des publics cibles, ainsi que des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux. Cette dynamique contribuera ainsi à augmenter significativement le nombre de chantier de rénovation énergétique et à faciliter le recours aux aides financières existantes ainsi qu'à renforcer un secteur économique, la rénovation énergétique, dont l'activité est non-délocalisable et créatrice de nouveaux emplois sur le territoire.

L'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) et le Parc Régional du Luberon ont été retenus par le conseil départemental pour déployer l'accompagnement dans les Alpes-de-Haute-Provence pendant trois ans. Cinq permanences par mois sont prévues sur le territoire de PAA : 2 à Digne-les-Bains, 2 sur le carrefour Bléone-Durance et 1 à Seyne.

L'opération se déroulera à travers trois groupes d'actions :

Groupe 1 : Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement

Groupe 2 : Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux

Groupe 3 : Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux

### **Financement**

La participation financière sur 3 ans (2021-2023) pour un budget prévisionnel global de 800 000 € se répartit comme suit :

Certificat économie d'énergie : 395 000 €

Région SUD : 120 000 €

Département : 102 000 €

EPCI du 04 : 185 000 €

Le montant de la contribution financière annuelle de l'EPCI est calculé sur un montant forfaitaire de 0.38€ multiplié par le nombre d'habitants de PAA, soit 18 095,60 €/an qui seront versés au Département.

Le montant des contributions annuelles pour les années 2022 et 2023 sera calculé selon les modalités définies dans la convention en annexe et ajusté en fonction des objectifs annuels exprimés par les partenaires départementaux au vu de la réalisation et du déroulement du programme.

Il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant par délégation à signer la convention avec le Conseil départemental et tout document lié à cette opération

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-signature.com

99\_DE-004-240067407-20210630-04\_0002001

